

Réunion du 4 juillet 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procuration(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Philippe BIES ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND, Monsieur Claude FROEHLY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur David HECKEL
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

**N° CG/2011/48 - Administration générale - 5
"Territoires 2030"- Orientations**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- souligne que la démarche "Territoires 2030" qu'il a initiée a pour ambition de donner une vision d'avenir aux Bas-Rhinois et à l'action publique et de contribuer activement aux évolutions majeures qui se profilent. Elle vise à mettre en perspective les politiques du Conseil Général et à les adapter en fonction des changements économiques, sociaux et institutionnels en cours et aux enjeux associés. Cette démarche permettra de renforcer l'articulation entre les territoires et les enjeux. Elle contribue ainsi aux réflexions de mise en œuvre de la collectivité unique
- prend acte de la forte mobilisation d'acteurs suscitée à cette occasion
- prend en compte les dynamiques en cours dans le Bas-Rhin
- retient les quatorze défis identifiés pour contribuer à assurer l'avenir du territoire départemental, ainsi que les pistes pour les leviers d'action :
 - . un espace précieux et mieux partagé
 - . une nature préservée qui profite à tous
 - . l'agriculture au cœur des attentions
 - . des réponses locales aux défis de l'énergie

- . une place pour chaque génération
- . une société plus engagée et plus solidaire
- . un accès à l'habitat facilité
- . des modes de transport pour tous les besoins
- . le numérique au service des habitants
- . des services attractifs pour les habitants et les entreprises
- . une vocation européenne renforcée pour STRASBOURG
- . une économie d'avenir pour tous les territoires
- . un tourisme durable et innovant
- . des jeunes formés et armés pour l'emploi

- précise que les politiques départementales s'attacheront à répondre à ces défis, intégreront les leviers d'action proposés et développeront des réponses complémentaires dans le cadre des compétences dont dispose la collectivité ; les commissions thématiques devront dans le deuxième semestre 2011 traduire ces orientations dans les politiques du Conseil Général

- donne mandat à cet effet à son président pour poursuivre ce travail de propositions d'adaptation des politiques départementales, en lien étroit avec les commissions thématiques du Conseil Général ; la décision reviendra ensuite à l'assemblée

- décide de renforcer les partenariats avec les entités constituées dans les territoires (établissements publics de coopération intercommunale - EPCI, communes, ...) pour mettre en place une stratégie territoriale prenant appui sur les objectifs partagés avec les territoires et reposant sur les six principes suivants :

- . la cohérence et la convergence des actions
- . la pertinence des interventions
- . l'effet levier pour le développement des territoires
- . l'équité, la solidarité
- . la subsidiarité
- . la mutualisation

- décide de poursuivre son appui aux intercommunalités en termes d'ingénierie, d'animation locale et de mise en réseau des acteurs, et d'utiliser, pour certaines politiques lorsque cela est

pertinent, la formule de l'appel à projets qui permet d'assurer la convergence des actions avec les objectifs

- décide de poursuivre la démarche de contractualisation sous la forme d'une deuxième génération de contrats de territoire, fondée sur les principes suivants :

. une contractualisation avec les EPCI, à l'échelle de la communauté de communes ou d'un regroupement de communautés de communes et associant les communes membres

. un diagnostic de territoire à l'échelle des Schémas de cohérence territoriale (SCOT) éventuellement regroupés, en tenant compte des politiques départementales et notamment de leurs déclinaisons territoriales, des réalités du territoire, des analyses et des objectifs des SCOT

. un renforcement de l'intervention départementale sur des projets structurants des territoires, arrêtés en commun, et faisant levier pour leur développement

. la mise en place d'un guide des aides aux communes et intercommunalités reconfiguré ou en substitution, d'un guide de référence

. la mise en place progressive des nouvelles dispositions à l'issue des contrats en cours, au fur et à mesure de leur échéance, sur la période 2011 à 2016

- demande à son président de poursuivre les réflexions en vue d'une délibération de l'assemblée en décembre 2011 sur le dispositif des contrats de territoire de deuxième génération, en s'appuyant notamment sur le comité de pilotage ad hoc et les commissions thématiques concernées

- décide de mener une réflexion en vue d'une harmonisation des périmètres des territoires de Maisons du Conseil Général (MCG) avec l'évolution des périmètres des EPCI et les périmètres des SCOT ; une réorganisation des territoires de MCG, en recouvrant par exemple un ou plusieurs SCOT, pourrait constituer un dénominateur commun au Département, à la Région et aux EPCI, facilitant la cohérence et la convergence de l'action publique locale sur les territoires

- approuve les orientations de son président, responsable de l'organisation des services départementaux, tendant à poursuivre la territorialisation des services du Département et l'adaptation de l'organisation de l'administration ; l'objectif visé est :

. de localiser près des habitants, usagers et acteurs, les fonctions administratives et techniques permettant d'apporter des réponses complètes et cohérentes

. d'organiser une co-construction de l'action publique entre le niveau territorial et le niveau central

. de positionner ainsi les directions territorialisées sur l'opérationnel

. de positionner les directions centrales de l'administration sur la conception des politiques départementales, l'appui aux équipes de territoire, l'expertise, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques

- décide de poursuivre l'adaptation de la gouvernance du Conseil Général et de mieux intégrer les commissions territoriales dans le processus décisionnel de la collectivité, en leur conférant une fonction d'avis :

- . sur certaines opérations assurées par le Département en maîtrise d'ouvrage
- . sur certaines demandes de subventions
- . sur les contrats de territoire et leur suivi,

étant précisé que les décisions relèveront, conformément au Code général des collectivités territoriales, du Conseil Général ou de la commission permanente, en fonction des délégations qu'elle a reçues. La mise en œuvre de cette disposition fera l'objet de délibérations, notamment pour modifier en conséquence le règlement intérieur de l'assemblée

- précise que le président du Conseil Général et les vice-présidents de pôle seront membres de droit des commissions territoriales, et que l'ordre du jour des réunions sera arrêté par le président du Conseil Général

- souligne que l'ensemble des dispositions ci-dessus permet de donner un souffle nouveau à l'action et à la présence territoriale du Conseil Général et ce faisant, préfigure ce que pourraient être les territoires au sein d'un Conseil d'Alsace

- prend acte qu'une nouvelle délibération de l'assemblée en fin d'année 2011 viendra clore cette démarche :

- . en adoptant les modifications à apporter aux politiques publiques ou en définissant de nouvelles actions, conformes aux nouvelles orientations, aux défis et aux leviers d'action contenus dans le rapport
- . en définissant la gouvernance politique de proximité, notamment les attributions des commissions territoriales et corrélativement, des commissions thématiques
- . en adoptant les modalités de mise en oeuvre de la deuxième génération de contrats de territoire
- . en adoptant un guide des aides aux communes et aux intercommunalités reconfiguré ou en substitution, un guide de référence
- . en précisant les orientations retenues sur l'harmonisation des périmètres de territoires
- . en validant l'organisation administrative correspondant à cette nouvelle étape de la territorialisation.

N.B. : MM. BIES (après avoir donné pouvoir à M. DREYFUS), ELKOUBY (après avoir donné pouvoir à Me NISAND), FROEHLI (après avoir donné pouvoir à M. OEHLER), HERRMANN (après avoir donné pouvoir à M. BITZ) quittent la salle pendant la discussion.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110704-59127-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 08/07/11